

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4592**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Gravelines et appartenant aux époux Louis Pangaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue des Gravelines à La Tour de Salvagny, une parcelle de terrain d'une superficie de 140 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, appartenant aux époux Louis Pangaud, en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits propriétaires céderaient le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Gravelines à La Tour de Salvagny et appartenant aux époux Louis Pangaud.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,